



**Conseil d'administration du 12 mars 2018**

**Résolution n° 2018 - 07 – CA**

**Intégration dans le cœur du parc national des Ecrins  
des réserves naturelles nationales  
- de la haute vallée du torrent de Saint-Pierre  
- du versant Nord des Pics de Combeynot**

Le Conseil d'administration,

vu le rapport présenté par le directeur de l'établissement public, relatif à la consultation institutionnelle conduite entre le 1<sup>er</sup> et le 31 décembre 2017, en application de la résolution n°2017/21 du 27 novembre 2017 ;

vu les pièces du dossier présentées aux administrateurs, relatives aux possibles modifications de la charte consécutivement à l'intégration au cœur de parc national des territoires des réserves naturelles nationales de la haute vallée du torrent de Saint-Pierre et du versant Nord des Pics de Combeynot,

- prend note de l'absence de modification du dossier technique relatif à la procédure citée en objet de la présente résolution,
- approuve, en application de l'article R331-16 CE et dans la continuité de la résolution n°2017/21, les modifications ponctuelles de la charte résultant de l'intégration de ces deux réserves naturelles nationales en cœur de parc national.

Le président du Conseil d'administration

Bernard HERITIER

Le directeur

Pierre COMMENVILLE